

**MAIRIE
DE
SAINT-VITE
LOT-ET-GARONNE**

Code Postal : 47500
Téléphone : 05 53 71 22 10
Courriel : mairie.saintvite@orange.fr

**FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT DE LA CANTINE
 2020-2021**

La cantine scolaire est un service municipal facultatif proposé aux parents pour leurs enfants.

Des problèmes de discipline nous imposent un rappel des règles de vie en communauté.

- La cantine fonctionne de 12 h 15 à 13 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi hors vacances scolaires.
- Les repas sont élaborés par un prestataire extérieur sous couvert d'une diététicienne
- Les horaires de la mairie permettent aux parents d'inscrire leur enfant **l'avant-veille jusqu'à 16h30** :
Pour le lundi, réservation avant le jeudi 16h30
Pour le mardi, réservation avant le vendredi 16h30
Pour le jeudi, réservation avant le mardi 16h30
Pour le vendredi, réservation avant le mercredi 16h30
- Le prix du repas est de 2,85 €. La facture sera envoyée en fin de mois par le Trésor Public. Le prélèvement bancaire est la règle (porter un RIB ou RIP à la mairie)
- Les enfants sont sous la responsabilité de M. Jordan MINGORI et Mme Laetitia BOURGUET ou de leurs remplaçants
- Les élèves doivent savoir manger seuls et proprement ; la cantine n'est pas une crèche
- Les élèves doivent respecter le personnel d'encadrement et leurs camarades.
- Les élèves doivent respecter les consignes de sécurité, les lieux de restauration et le matériel.

Tout manquement de l'élève à ce règlement sera notifié verbalement, puis par écrit, aux parents. Si un mauvais comportement perdure, l'enfant sera exclu.

Nous comptons sur votre compréhension pour informer ces règles à votre (vos) enfant(s) pour le bien-être de tous.

Le 01^{er} septembre 2020,
L'Adjointe aux affaires scolaires

COUPON-REPOSE À RETOURNER SIGNÉ

✂-----

CANTINE DE ST VITE

Nom de Famille : _____

Prénom du ou des enfants : _____

Classe : _____

Atteste avoir pris connaissance du règlement de la cantine et m'engage à le respecter.

Le

signature (lu et approuvé)